



## Modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales pour l'année 2024

### **1- ☒ Demande du pétitionnaire**

Le pétitionnaire remplit le formulaire selon les modalités suivantes en respectant les cases correspondantes à son cas :

- en fournissant - 1 - **un plan de masse** (échelle 1/500 ou 1/1000<sup>e</sup>) ou un plan de masse du lotissement,
- en fournissant - 2 - **un plan de situation** (échelle 1/10 000 ou 1/25 000<sup>e</sup>), pour les raccordements autre que la ville de Châtellerauld.

Avant réalisation des travaux, **un piquet d'implantation** ou une marque au sol matérialisant l'emplacement du futur branchement **devra être mis en place par le pétitionnaire**. En l'absence de ce positionnement, les conditions du paragraphe 3 seront appliquées.

Le pétitionnaire s'engage, par le présent formulaire, à accepter les travaux et le paiement de ces derniers. Il incombe au pétitionnaire de solliciter les gestionnaires des autres réseaux pour les demandes de branchement (électricité, gaz, téléphone...).

**2- ☒** L'administration se réserve le droit de modifier **unilatéralement** les éléments de la demande du pétitionnaire conformément aux règlements en vigueur. Ces modifications peuvent porter sur :

- les tarifs,
- l'implantation du branchement, sa position en X Y et Z,
- le nombre, le diamètre du raccordement et les modalités techniques de raccordement.

### **3- ☒ Délai de réalisation**

le pétitionnaire est invité à déposer au plus tôt sa demande de branchement, le délai indicatif de réalisation des travaux est **de 60 jours** à compter de l'enregistrement de la demande. En cas de dépassement de ce délai, aucune indemnité, ni remboursement ne peut être accordé.

### **4- ☒ Entreprise réalisant le branchement**

L'entreprise réalisant le branchement sur domaine public est mandatée par Grand Châtellerauld.

### **5- ☒ Modalités de recouvrement**

- Un titre de recette sera adressé au pétitionnaire par le trésor public.
- **Le coût du ou des branchements est exigible une fois les travaux de branchement réalisés.**



**DEMANDE DE BRANCHEMENTS  
D'EAUX PLUVIALES  
Année 2024**

Je soussigné(e) (demandeur)

Demeurant

Mail  Tél

**Adresse des travaux projetés**

Section  Parcelle(s) n°

**Travaux de raccordement = jour de réception de la demande + 60 jours**

**Branchement d'eau Pluviale**

Diamètre demandé  Ø125

Ø160

Ø200

Ø300

**Forfait 3m**

1390 € TTC

1483 € TTC

1627 € TTC

1678 € TTC

Mètre supplémentaire de tranchée et réseau (pour tous les diamètres) : 150 € le ml x  =  €

**Soit un total de**  €

**Busage fossé pour les entrées charretières:**

350€ le ml

400€ le ml si tête de buse (en RD et suivant dangerosité)

**A Châtellerault** la commune vous propose aussi les prestations suivantes :

Réalisation d'une Gargouille (2ml) : Forfait 480 € TTC

Réfection du trottoir en enrobés : 40 € / m<sup>2</sup>

Cet imprimé est à retourner à

**GRAND CHÂTELLERAULT – Service Aménagement Urbain**

**208 rue d'Antran 86100 CHÂTELLERAULT**

**Tél : 05 49 20 21 60**

*service.eauxpluviales@grand-chatellerault.fr*

Demande faite à  le

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*